

TABLEAU DES TAUX D'HONORAIRES ET TABLEAU DES TAUX HORAIRES PROPOSÉS PAR L'ARCHITECTE**TABLEAU DES TAUX D'HONORAIRES EN % DES TRAVAUX PROPOSÉ PAR L'ARCHITECTE****MONTANT DES HONORAIRES EN % DES TRAVAUX****I Nouvelles constructions**

Montant des travaux EURO	Catégorie I		Catégorie II		Catégorie III		Catégorie IV		Catégorie V	
	de %	à %	de %	à %	de %	à %	de %	à %	de %	à %
25 000										
30 000										
35 000										
40 000										
45 000										
50 000										
100 000										
150 000										
200 000										
250 000										
300 000										
350 000										
400 000										
450 000										
500 000										
600 000										
700 000										
800 000										
900 000										
1 000 000										
1 500 000										
2 000 000										
2 500 000										
3 000 000										
3 500 000										
4 000 000										
4 500 000										
5 000 000										
10 000 000										
15 000 000										
20 000 000										
25 000 000										
30 000 000										
40 000 000										
50 000 000										
60 000 000										
70 000 000										

Formule d'interpolation linéaire: $y = a + b \frac{x - c}{d}$

y = taux

x = coût de construction

a = taux de la tranche de coût inférieur à x

b = x - tranche de coût inférieur à x

c = taux de la tranche de coût supérieur à x - taux de la tranche de coût inférieur à x

d = tranche de coût supérieur à x - tranche de coût inférieur à x

II Rénovations / Transformations

Pour les rénovations / transformations, une majoration des honoraires de (préciser le taux, par exemple 25 à 50%) est à fixer de façon conventionnelle.

TABLEAU DES TAUX HORAIRES PROPOSÉ PAR L'ARCHITECTE

Fonctions	Formation/Expérience	Taux (en euro) (hors TVA 15 %) Indice en vigueur à la signature du contrat *
F1 Architecte / Ingénieur en chef	UNI/TH > 10ans	
F2 Architecte / Ingénieur chef de projet	UNI/TH > 5ans IST/FH > 10ans	
F3 Architecte / Ingénieur	UNI/TH < 5ans IST/FH > 5ans TS > 10ans	
F4 Architecte FH / Ingénieur IST / FH Ingénieur industriel	IST/FH < 5ans TS > 5ans T > 10ans	
F5 Technicien supérieur	TS < 5ans T > 5ans	
F6 Technicien Dessinateur de construction	T < 5ans CATP > 10ans	
F7 Dessinateur d'études	CATP > 5ans	
F8 Dessinateur d'exécution	CATP < 5ans	
F9 Secrétaire BAC + 2 F10 " F11 "	BAC+2 > 10ans BAC+2 > 5ans BAC+2 < 5ans	
F12 Secrétaire BAC F13 " F14 "	BAC > 10ans BAC > 5ans BAC < 5ans	
F15 Secrétaire-dactylo F16 " F17 "	CATP > 10ans CATP > 5ans CATP < 5ans	
F18 Personnel auxiliaire		

Un taux approprié peut exceptionnellement être convenu pour certains prestataires qui, grâce à leurs qualités extraordinaires, remplissent une fonction correspondant à une formation supérieure, sans pour autant posséder le diplôme adéquat.

1. UNI/TH	BAC+4 et plus
2. IST/FH	BAC+3 ou 4
3. TS	BAC+2 ou 3
4. BAC ou T	BAC ou 13 ^{ème} techn.
5. CATP	Secondaire 6 ans

La date d'obtention du diplôme constitue le départ pour établir la durée d'expérience.

Frais divers (hors TVA 15%):

Frais de déplacement	Euros / km
Plan noir et blanc	Euros / m ²
Plan impression couleur	Euros / m ²
Contre-calque	Euros / m ²
Film	Euros / m ²
Photocopie noir et blanc	Euros / A4
Photocopie noir et blanc	Euros / A3
Photocopie couleur	selon pièces justificatives
Support informatique	selon pièces justificatives

* appliqués aux prestations exécutées à partir du, même si les prestations sont fournies dans le cadre de contrats signés avant cette date.

OAI

**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

SECRETARIAT

Heures d'ouverture
du lundi au vendredi
de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

ADRESSE Forum da Vinci
6, boulevard Grande-Duchesse Charlotte
L-1330 Luxembourg

TELEPHONE +352 42 24 06

FAX +352 42 24 07

E-MAIL oai@oai.lu